

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL560

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

Supprimer les alinéas 216 à 218.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement proposent de supprimer les alinéas du rapport annexé relatif aux acquisitions de drones.

En effet, le conseil constitutionnel lui-même, à l'issue de la loi dite "sécurité globale", a reconnu que leur utilisation devait être fortement encadrée et que ces appareils présentaient un certain nombre de risques relatifs au respect des libertés individuelles lorsqu'ils étaient opérés par les forces de l'ordre. Ce danger semble ainsi incompatible avec le vaste plan d'acquisition proposé dans le rapport.